

TENEZ BON, ÇA VA BIEN SE PASSER !!!

Voici par ces quelques mots ironiques, le résumé d'une grande partie des échanges avec la Direction sur la situation des services touchés par les restructurations, fusions, suppressions d'emplois...

Le Comité Technique Local s'est tenu les 21 et 30 juin du fait d'un ordre du jour chargé.

Le nerf de la guerre : les créations d'emplois

Dans sa [déclaration liminaire](#), **FO-DGFIP** a dénoncé la mascarade, le coup de Com de la Direction Générale (DG) sur la mise en place d'un grand débat intitulé le « grand remue-méninges ».

Qui peut croire que la voix des agents va être entendue ?

Pour **FO-DGFIP**, la seule réponse est la création d'emplois sous statut de fonctionnaire.

Service Liaison Rémunération

Par vagues successives, le service de 10 agents va s'étoffer pour atteindre 33 agents au 1^{er} septembre 2024 :

- ▶ 1^{er} septembre 2022 : 7 agents dont 1 arrivée le 11 avril (transfert des emplois du SLR de Rennes - agents des personnes civiles de l'armée)
- ▶ 1^{er} septembre 2023 : 6 agents (transfert des emplois du SLR de Paris)
- ▶ 1^{er} septembre 2024 : 10 agents (transfert des emplois du SLR de Bordeaux)

Immobilier

Les travaux du plateau sont en cours et se termineront le 1^{er} septembre pour l'arrivée des agents : réfection des sols, luminaires LED, isolation thermique de la toiture, peinture... et installation du mobilier à partir du 24 août.

À ce stade, aucune cloison ne sera installée dans l'attente de la densification du service et du ressenti des agents.

Organisation

Pour les 3 vagues, les agents arriveront au 1^{er} septembre et la mission au 1^{er} janvier de l'année suivante permettant une adaptation et un tuilage durant 4 mois.

Un agent déjà en poste au SLR, volontaire, va former les « nouveaux » sur la période de septembre-octobre et laisser les autres agents « actuels » travailler sur leur mission.

Pour novembre-décembre, réflexion sur la mise en place de binômes « actuel-nouveau » et formation des « nouveaux » en décembre par l'ENFiP.

Selon la Direction, les agents sont intégrés à la discussion sur les évolutions.

Relocalisation : un leurre

1 seul « sachant » du SLR de Paris a profité du mouvement spécifique pour muter à Châlons.

Même si **FO-DGFIP** se félicite de l'arrivée de ses emplois dans la Marne, la Direction admet que la plupart des agents seraient « nouveaux » : les « sachants » des SLR de Rennes, Bordeaux et Paris ne suivront pas leur mission.

Section **FO-DGFIP** de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

Cette politique de « relocalisation », n'est qu'un leurre (cf [CTL 26-04-2022](#)).

VOTE CONTRE FO-DGFIP

SDIF et taxe urbanisme

Une décision nationale met en place le transfert de cette mission à la DGFIP sans connaître le calibrage des charges à venir mais, dans le même temps, le calibrage des suppressions d'emplois est bien acté en passant de 501 emplois (DDT) à 290 (DGFIP) !!!

► Le SDIF, déjà en très grande difficulté, va devoir absorber cette mission sans formation au 1^{er} septembre 2022.

Un accord local entre les deux Directions permet à l'agent DDT arrivant « officiellement » le 1^{er} septembre 2023 de travailler à mi-temps avec la DDFIP51 par convention et un 2^e emploi est prévu pour le 1^{er} septembre 2024.

► Le service SFDL va être concerné par la gestion de l'application DELTA utilisée par les collectivités pour la saisie des délibérations relatives à cette taxe.

► La plate-forme téléphonique de Reims va être impactée puisque des appels du SDIF parviennent à cette cellule. Des consignes vont être transmises aux agents avec un mode opératoire à suivre.

VOTE CONTRE FO-DGFIP

Télétravail

Fortes chaleurs

Quelle solution en situation de forte chaleur/canicule ?

FO-DGFIP est intervenu sur une possibilité de télétravail exceptionnel pour les agents volontaires.

La direction suivra les instructions éventuelles de la DG et demande également une bienveillance des chefs de service.

Réduction du télétravail

Même si le secteur « privé » semble vouloir un retour plus conséquent des salariés en présentiel, aucune consigne de la DG pour réduire le nombre de jours de télétravail à la DGFIP.

Agents nomades

Suite aux précisions de la Direction locale par mail du 30 juin, un agent « nomade » peut, avec l'accord de son chef de service, bénéficier du dispositif de télétravail ponctuel dit "jours flottants" pour la partie de son activité exercée à domicile lui permettant de percevoir l'allocation forfaitaire.

Auto-censure /recours

Actuellement, certains agents s'auto-censurent suite à l'entretien préalable avec leur chef de service avant même d'avoir officialisé leur demande dans SIRHIUS

d'où un résultat étonnant : 1 seul refus de télétravail dans la Marne !

FO-DGFIP a proposé que l'agent dépose sa demande de télétravail dans SIRHIUS avant tout entretien avec son chef de service. Cette procédure permettrait à l'agent d'accéder à un recours en cas de refus partiel ou total.

Concernant le SPF-E et suite à l'évolution de l'encadrement, les demandes peuvent être abordées plus sereinement.

Je vais bien, tout va bien !

Le bilan social met en exergue la situation de nos services mais qu'en ressort-il ?

Des actions de préventions, de soutiens... pour quel résultat !!!

Au final, la solution est connue de tous : **créations d'emplois** ce qu'a martelé **FO-DGFIP** tout au long de cette réunion.

TBVS

Le Tableau de Bord de Veille Sanitaire (TBVS) révèle que, quasiment, tous les services sont concernés à minima par une dégradation d'un indicateur parmi les 11 (exemples : congé maladie, écartement, congés sur CET...)

Observatoire interne

L'enquête nationale a été réalisée du 6 janvier au 18 février 2022 avec la participation de 303 agents de la Marne :

- 69 % d'agents pessimistes sur leur avenir
- 52 % démotivés
- problème de pouvoir d'achat...

CGF / Dépense

FO-DGFIP a alerté sur la situation difficile des agents, le sous-effectif de l'encadrement (1 A+ et 1 A pour une trentaine d'agents), le manque criant de soutien de la DG... rendant délicat l'orchestration de ce service.

Pour rappel, le Centre de Gestion Financière (issu de la fusion CSP et SFACT) a été créé le 1^{er} avril 2021 en pleine période « covid » non propice à une mise en place efficace.

Le mal-être est perceptible : demandes de mutations, arrêt de maladie, stress et épuisement nerveux, alerte sur le droit à la déconnexion (travail en dehors d'horaires « raisonnables »).

La Direction ne semble pas prendre conscience de cette situation ou ne veut pas évoquer d'autres sujets (missions, relationnels...) expliquant cette situation.

Notre intervention a incité le Directeur à proposer une réunion impliquant toute l'équipe à l'automne.

Aucune information sur l'avenir du SFACT bloc2 selon la Direction.

Trésoreries Hospitalières

La Direction a annoncé la fusion au 1^{er} janvier 2023 de 2 trésoreries « hôpital » (Épernay et Reims). Le service sera donc installé dans les locaux de Reims. Châlons n'est pas concerné.

FO-DGFIP a alerté la Direction sur cette fusion qui va se faire dans la douleur puisque ces 2 services sont en sous effectif : restera 1 A+ sur 2 et manque déjà 3 agents (C et B) selon le tableau des emplois (TAGERFiP) sans compter les départs (retraite, concours...).

Les agents d'Épernay vont devoir se prononcer pour suivre la mission à Reims, rester sur Épernay dans un autre service ou travailler à distance (TAD) à Épernay (la Direction propose cette possibilité jusqu'au 1^{er} septembre 2023 dans le cadre de futures demandes de mutation).

FO-DGFIP a rappelé que la Direction a autorisé, sur d'autres sites, le TAD aux agents jusqu'en 2026.

À la demande de **FO-DGFIP**, la Direction a indiqué que les équipes seront associées dans des réunions dès la rentrée de septembre et que l'affectation d'EDR pourrait être envisagée mais sans engagement à ce stade.

Points Divers

Accueil du SIP REIMS

Est-ce que ce service peut être assimilé à un centre de contact multi-fonction ?

Les agents doivent renseigner « tous azimuts » (pour tous les services) au plan local, au plan national via de multi-canaux contre productifs et chronophage (physique, téléphone, mail...)

Dans ce contexte, **FO-DGFIP** demande l'attribution de la prime « accueil » aux agents affectés à tous les types d'accueil.

La DG prône le contact en distanciel et incite l'utilisateur à ne plus venir à nos guichets. La note DGFIP de 2016 précise que cette prime concerne uniquement l'accueil « physique ».

La Direction locale va transmettre la revendication **FO-DGFIP** à la DG.

Contractuels

On supprime des emplois « titulaires » pour embaucher des « contractuels » au statut très précaire

Depuis la promulgation de la loi du 6 août 2019 « transformation de la Fonction Publique » facilitant l'embauche de contractuels sur des emplois

« titulaires », **FO-DGFIP** a demandé un état des lieux des recrutements.

► campagne 2021 (mars) : 3 agents C
Suite à 6 suppressions d'emplois « titulaires », la DG a autorisé ce recrutement pour une période de 3 ans se terminant le 31/05/2024 (SDIF, SPF-E et BIL Agent Technique)

► campagne 2021 (juin) : 2 agents C
recrutement pour une période de 3 ans se terminant le 31/08/2024 (SIP Châlons Antenne Épernay, le 2^e agent au SIE Épernay parti suite réussite concours ne pouvant être remplacé suivant les textes de recrutement)

► campagne 2022 (juin) : 1 agent C
recrutement pour une période de 3 ans se terminant le 31/08/2025 (SDIF)

► campagne 2022 (septembre) : agents B
Au plan national, la DG autorise le recrutement de 200 agents pour une période d'1 an : le nombre, pour notre département, est en attente d'arbitrage par la Délégation Grand-Est. La DDFiP51 a déjà ciblé 4 services en priorité.

► campagne 2022 (fin d'année) : incertitude en attente de confirmation par la DG

FO-DGFIP constate la précarité de ces contrats de 3 ans maximum renouvelables 1 fois sous certaines conditions (volonté de la direction, poste non pourvu dans le mouvement de mutation...)

Détachements

► Secrétaire de direction (Direction) : détachement d'1 agent B de la DDESPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) le 1^{er} août 2022.

► DODE (Direction) : détachement d'1 agent A+ issu de la Fonction Publique Territoriale depuis le 1^{er} mai 2022.

Au bout d'1 an et dans un délai maximal de 3 ans, les agents « détachés » peuvent intégrer la DGFIP ou retourner dans leur service d'origine.

Le détachement d'1 an peut être renouvelé 2 fois.

EDR

► Rattachement administratif à la structure DGFIP la plus proche du domicile et frais de déplacements calculés à partir de la résidence familiale.

► Affectation tardive : les chefs de services ont jusqu'au 15 du mois précédent pour déposer une demande d'EDR.

Dans ces conditions, les RH, après discussion et arbitrage avec la Direction, affectent les EDR mais cet exercice reste difficile dans un timing contraint.

FACVT

Le Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail (FACVT) est presque entièrement utilisé à hauteur de 77000€ (moments de convivialité, de relaxation, mobiliers...). Il reste un solde de 7578€ (dont une partie sera imputée pour les frais de

déplacements des agents se déplaçant dans ce cadre).

Pour rappel, la DG a proscrit tout moment de convivialité (repas seul) sans activité.

Concernant les EDR, ils ont la possibilité, au choix, de profiter de cette initiative au sein de leur service d'affectation ou lors d'un moment en commun (voir avec le service RH)

Nouveau Réseau de Proximité (NRP)

Le Directeur a rappelé la Charte NRP signée en 2019 et l'engagement de la DDFiP51 jusqu'en 2026.

Jusqu'à cette date, le Directeur a précisé que les agents concernés resteront en travail à distance (TAD), qu'aucune fermeture d'accueils de proximité n'est prévue et que la **Paierie Départementale** ne sera pas rattachée au SGC de Châlons en Champagne.

Site de Sézanne

Au 1^{er} janvier, la trésorerie sera fermée et transférée au futur SGC de Vitry le François (quel grand écart géographique d'environ 70 kms et on parle de proximité à la DGFIP !!!).

La Direction indique que le site comptera 8 emplois à terme et que des travaux importants (chaudière, toiture..) devraient être effectués.

Dans ces conditions, une solution de déménagement dans de nouveaux locaux est à l'étude.

Site de Vitry le François

► Immobilier :

- Électricité : rapport et devis en cours sur la mise aux normes suite visite d'une entreprise le 22 juin.
- Toiture : devis en cours
- Cave et fuite d'eau : visite d'une entreprise le 1^{er} juillet pour devis
- Porte d'accès extérieur : maçonnerie et réglage effectués pour sécurisation

► Implantation des services :

Réflexion en cours pour une redistribution des locaux. La trésorerie (futur SGC au 1^{er} janvier 2023) pourrait se répartir sur 2 niveaux (RDC et 1^{er} étage). Dans tous les cas, une partie du SGC restera au RDC puisque ce service tient la caisse « résiduelle ».

Site de Sainte Ménéhould

Au 1^{er} janvier, la trésorerie sera fermée et transférée au futur SGC de Châlons en Champagne (quel grand écart géographique d'environ 50 kms et on parle de proximité à la DGFIP !!!).

La Direction indique que le site comptera 3 emplois à terme et 1 CDL.

Dans ces conditions, une solution de déménagement dans de nouveaux locaux (ancien lycée agricole) est à l'étude.

1 agent EDR sera affecté dans ce service jusqu'à la date de fermeture.

SIP Châlons

Le SIP de Châlons est réparti sur 4 sites : Sézanne, Vitry le François, Épernay et Châlons.

Au-delà de la difficulté de gestion sur un plan géographique (fruit du NRP), **FO-DGFIP** a alerté la Direction sur les incompréhensions, le mal-être... des agents dans leur ensemble face à un problème managérial.

Le Directeur a ainsi indiqué que les adjoints devaient retrouver un « vrai » positionnement hiérarchique.

Concernant l'accueil SIP de Vitry le François, la situation des effectifs devenant problématique, l'accueil doit se résumer à un accueil dit de proximité (cf [NRP Charte d'engagement 2019](#)).

Site de Reims

Suite à des problèmes d'accès au parking DGFIP, la Direction va prendre contact avec la Mairie pour une installation de plots.

Site d'Épernay

Selon la Direction, les agents des Domaines se sont déplacés dans le cadre de « visite classique » au nom de l'État et, en aucun cas, pour des modifications : affaire à suivre...

Redevance TV et PCE

FO-DGFIP a interrogé le Directeur sur l'avenir de cette mission au sein du PCE, le gouvernement ayant décidé de supprimer la Contribution à l'Audiovisuel Public (redevance télévision) dès 2022 mais la loi n'a toujours pas été votée.

N'ayant reçu aucune instruction de la DG, le Directeur maintient la mission de contrôle dans ses conditions actuelles : il est urgent d'attendre !

IRA, IRA pas !!!

À la demande de la DGFIP et de la DDFIP51, l'Institut Régional d'Administration de Metz (IRA) a remis un rapport sur le déficit d'attractivité de la fonction publique pour le recrutement.

FO-DGFIP constate que l'Administration n'attire plus, ne donne plus « envie », que les salaires sont en berne...

La Marne, hormis Reims, n'attire pas mais, pour rappel, il faut préciser que la DG refuse des demandes de mutations sur d'autres sites de notre département sous prétexte de « coupure » dans les mouvements !

PCA : on est sauvé !!!

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) a été actualisé pour chaque service à mettre en place en cas de situation exceptionnelle (crise sanitaire...).